



Conseil d'établissement

École St-Fabien

Le mardi 25 août 2020

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée, prise des présences et vérification du quorum

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'établissement (CE) 2019-2020, du 25 août 2020 par vidéoconférence.

PRÉSENCES : Membres présents à la réunion

Équipe-école

Claudine Baril, directrice – présente
Philippe Lafrenière, directeur adjoint - présent
Kim Pacard-Lavigne, enseignante – présente
David Côté, enseignant – présent
Marie-Claude Forget, enseignante - présente
Sylviane Cloutier, enseignante – absente
Amélie Riopel, Technicienne SDG – présente
Nadéra Ouferhat, enseignante – absente
Emmanuelle Samson, TES – absente
Francine Clément - présente

Parents

Pierre Paquette, président - présent
Jn-Rony Vincent, vice-président – absent
Mely Cung, secrétaire – présente
Ulysse Fortier-Gauthier, membre – présent
Long Vu, membre – présent
Marysol Breton, membre – présente

Représentante de la communauté

Julie Hornez, directrice des Loisirs St-Fabien – absente

Le quorum est atteint, l'assemblée a été ouverte à 18 h 32

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour tel que présenté par M. Pierre Paquette est proposé par Kim Picard-Lavigne et appuyé par Francine Clément.

Adopté à l'unanimité

3. Adoption du procès-verbal du 9 juin 2020

Le procès-verbal du 9 juin 2020 a été adopté par courriel par les membres du CÉ en juin 2020.

4. Sujet d'information

a. Organisation scolaire

Il y aura maintenant cinq (5) groupes de maternelle. Le nombre de classe pour les autres niveaux demeure le même.

b. Journée de la rentrée le 27 août 2020

L'information provenant du ministère de l'éducation et du CSSDM arrive présentement au compte-goutte. Les informations aux parents sont envoyées dès que possible. La plus grosse contrainte est le nombre d'élèves maximum dans la cour qui est de 250 présentement. Chaque groupe aura une couleur et une rue/porte assignées pour la rentrée. Quand les groupes seront complets après la prise de présence, les enfants vont entrer dans l'école et se désinfecter les mains un à un. Une vidéo sur le lavage de main, le port du masque, etc. sera présenté aux élèves.

Les horaires de début et de fin des classes sont les mêmes. Il y aura par contre deux (2) dîners et deux (2) récréations. Les élèves ne mettront pas leurs sacs et boîtes à lunch contre le mur, mais dans leur zone de jeux respective. Les élèves vont demeurer en groupe « bulle » classe.

Question concernant la ventilation dans l'école.

Réponse : Avant l'hiver, la ventilation est mécanique (ouverture des fenêtres). Un suivi très serré est aussi fait pour les filtres par le CSSDM. Il n'a pas d'inquiétude à y avoir concernant la qualité de l'air. L'entretien est fait à fréquence déterminée. En hiver, les fenêtres peuvent être ouvertes sporadiquement.

Question concernant les informations divulguées lorsqu'un cas de Covid-19 est avéré positif dans l'école.

Réponse : Tout le monde sera avisé des cas s'ils sont positifs.

Question concernant le rehaussement du nettoyage.

Réponse : Il s'agit d'une responsabilité partagée pour le ménage. La robinetterie sera nettoyée 2 à 3 fois par jour. Il y aura un accent accru pour les cuisinettes et les toilettes.

Le nettoyage des bureaux sera fait avant le dîner par les enseignants et après le dîner par les éducatrices du service de garde. Le matériel du service de garde et le matériel d'art sera aussi nettoyé.

Question concernant le gymnase étant donné que les élèves vont expirer plus fréquemment et vont circuler dans cette salle. Y aura-t-il plus de ventilation?

Réponse : Nous considérons avoir des bacs d'eau savonneuse pour déposer les objets qui sont utilisés. Le gymnase possède des fenêtres qui peuvent être ouvertes au besoin.

c. Réfection de la cour d'école

Les délais sont respectés. La cour sera asphaltée le 26 août. La rue de Renty sera fermée à la circulation jusqu'à Repentigny pour permettre les travaux. Une clôture temporaire sera installée pour laisser la portion asphaltée accessible durant les travaux. La section « classe extérieure » sera terminée par la suite. À la fin septembre les tracés au sol seront faits et à la fin octobre les arbres seront plantés.

5. Sujets d'approbation

a. Récréations

L'horaire type est présenté aux membres du CÉ. Il y aura deux périodes de récréations et deux dîners. Le premier cycle aura une récréation avant (9h55) et une période de 23 minutes avec leur professeur s'ils ont une classe ensuite avec un spécialiste.

Cette distribution permet de respecter le nombre maximal de 250 élèves en même temps dans la cour.

Mme Marysol Breton propose d'accepter la proposition pour les récréations et l'horaire, appuyée par Francine Clément.

Adopté à l'unanimité

6. Sujets d'information

a. Assemblée générale des parents du 2 septembre 2020 à 18h.

L'assemblée générale sera virtuelle sur Zoom pour permettre de voter en ligne et pour s'assurer de pouvoir enregistrer les participants (niveau de sécurité).

Selon le CSSDM, les CÉ doivent cette année être constitués avant le 18 septembre 2020. Les ODJ doivent être envoyés au moins 2 jours avant la tenue des rencontres. Il y a maintenant une obligation d'élire 2 substituts (parents) et un vice-président. De plus, les élèves doivent être consultés au moins une fois par année sur un sujet qui les touchent.

Les rencontres de parents auront lieu à 19h sur Teams.

La présentation PPT sera circulée idéalement vendredi aux membres du CÉ pour approbation finale. Il y aura trois (3) postes à renouveler pour les membres, soit les postes de M. Long Vu, M. Ulysse Fortier-Gauthier et M. Jn-Rony Vincent.

Le bilan devra comprendre le comité cour d'école et la consultation des parents, les formations conjointes avec les écoles avoisinantes, les rencontres du CÉ qui se sont tenu virtuellement malgré la pandémie, le suivi de la sécurité sur Turenne, le suivi du plomb dans l'eau, les cours d'éducation à la sexualité (perspectives pour la prochaine année) .

b. Activité de l'OPP.

Le panier bio sera encore possible cette année. Si nous réservons avant le 7 septembre, la livraison pourra se faire en octobre dans la cour d'école pour respecter la distanciation sociale.

Varia

Question concernant la prise de photo scolaire.

Réponse : La photo scolaire aura toujours lieu le 16 septembre avec la Pomme verte. La compagnie peut offrir une formule individuelle sans problème.

Question concernant les mesures prises pour les suppléants.

Réponse : Chacun devra attester avec un formulaire qu'il n'a pas de symptôme. Il s'agit du même formulaire pour toutes les personnes qui doivent entrer dans l'école.

Question : Est-ce que l'argent déboursé pour les équipements de protection personnels et autres produits (ex : désinfectants) provient d'un budget supplémentaire de le CSSDM?

Réponse : Jusqu'à présent oui, ces achats ont été payés par le CSSDM.

Question concernant combien de parents ont demandé l'exemption (ex : enfants ou adultes vulnérables dans la famille)?

Réponse : Seulement environ 3-4 personnes.

Question concernant la pénurie de personnel : Est-ce que l'école a de la difficulté à recruter?

Réponse : Il manque à l'heure actuelle seulement un professeur de maternelle dû à l'ajout d'une classe. Le 27 août il y aura un suppléant. Lucie l'orthopédagogue peut aussi appuyer. Un affichage sera fait dans les jours qui viennent pour une date de début le 8 septembre 2020.

Question concernant le paiement en ligne? Est-ce que les parents doivent se présenter au secrétariat?

Réponse : L'envoi de la procédure sera fait cette semaine.

M. Paquette remercie les membres du CÉ pour la dernière assemblée du CÉ cette année et remercie les membres sortants présents M. Fortier-Gauthier et M. Vu. Il souhaite aussi une bonne rentrée à tous les enseignants, parents et enfants.

M. Pierre Paquette propose la levée de l'assemblée, appuyé de l'ensemble des membres.

Adopté à l'unanimité

Levée de l'assemblée à 19 h 48.

Pierre Paquette
Président du CÉ

Claudine Baril
Directrice